



29 mars 2021

Edito : La doctrine du poulet sans tête... Suite ! - Mouvement INTRA 2021 : les dés sont presque jetés ! - Classe Exceptionnelle - CTA du 23 mars 2021 - Brèves : Recours INTER, FAQ COVID-19, Ruptures conventionnelles, Apprentissages, Calendrier scolaire et demi-journées.

La doctrine du poulet sans tête... Suite !

Dans un édito de début septembre, en essayant d'analyser la situation sanitaire et les (non) décisions du Ministre et de la Rectrice, nous vous parlions de la doctrine du poulet sans tête... 6 mois plus tard, si nous faisons un copier/coller de la presque totalité de cet édito, nous serions encore dans le vrai. En effet, nous apprenons qu'ici ou là, dans des établissements de l'académie, alors que ce sont des dizaines d'adultes qui sont malades ou testés positifs à la Covid 19, la décision de fermer les établissements concernés n'est jamais prise. Devons-nous attendre que des dizaines de parents d'élèves, comme cela est le cas dans au moins un lycée de la région parisienne, décèdent de la Covid-19 pour qu'il y ait une réaction pertinente des autorités ?!!!

Alors que dans une tribune publiée dans « Le Journal du dimanche », une quarantaine de directeurs médicaux de crise de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris disent se préparer à faire face à la troisième vague de Covid-19 qui submerge la région parisienne tout en précisant que « dans cette situation de médecine de catastrophe où il y aura une discordance flagrante entre les besoins et les ressources disponibles, nous serons contraints de faire un tri des patients afin de sauver le plus de vies possible. », le Ministère de l'Education Nationale continue de nier l'évidence en affirmant encore il y a quelques jours que les 2/3 des élèves se contaminent en famille, pas à l'école ! Oui, nous sommes confrontés à tous les niveaux de responsabilité de l'Education Nationale à un déni de la réalité. Comment imaginer que nous

allons pouvoir tenir sans rien faire dans notre académie alors que nous avons appris par exemple il y a quelques jours que la Gironde accusait la plus grande augmentation de taux de circulation virale ?

La seule décision prise à ce jour par la Rectrice de Bordeaux, suite à une intervention syndicale lors du dernier CTA, a été de rappeler aux chefs d'établissement que la jauge à 6 adultes pour les réunions de travail était une obligation, pas une possibilité.

Chers collègues, quelle que soit la position des uns et des autres sur cette pandémie, aujourd'hui nous devons tous exiger de l'Education Nationale qu'elle assume son devoir de protection qu'elle doit à ses agents !

Les collègues, les élèves sont épuisés, nous ne pourrions pas continuer comme ça très longtemps. Continuez à nous tenir au courant de l'évolution de la situation dans vos établissements, car notre confiance envers les autorités est en train de faiblir, déjà qu'elle était bien vacillante...



EM

Mouvement INTRA 2021 : Les dés sont presque jetés !

Le serveur SIAM a donc fermé le mercredi 24 mars à midi et dans l'après-midi de cette même journée, tous les collègues participant au mouvement INTRA ont reçu un Accusé de Réception de 4 pages... La cinquième page manquante leur a été adressée le lendemain, jeudi 25 mars.

Entre ces deux envois, les collègues ont également reçu un courriel ayant pour objet « Consignes transmission documents mutation » dans lequel figurait un lien vers leur espace dédié sécurisé « GESDOC » sur lequel ils devaient déposer leur Accusé de Réception accompagné de tous les justificatifs avant ce lundi 29 mars...

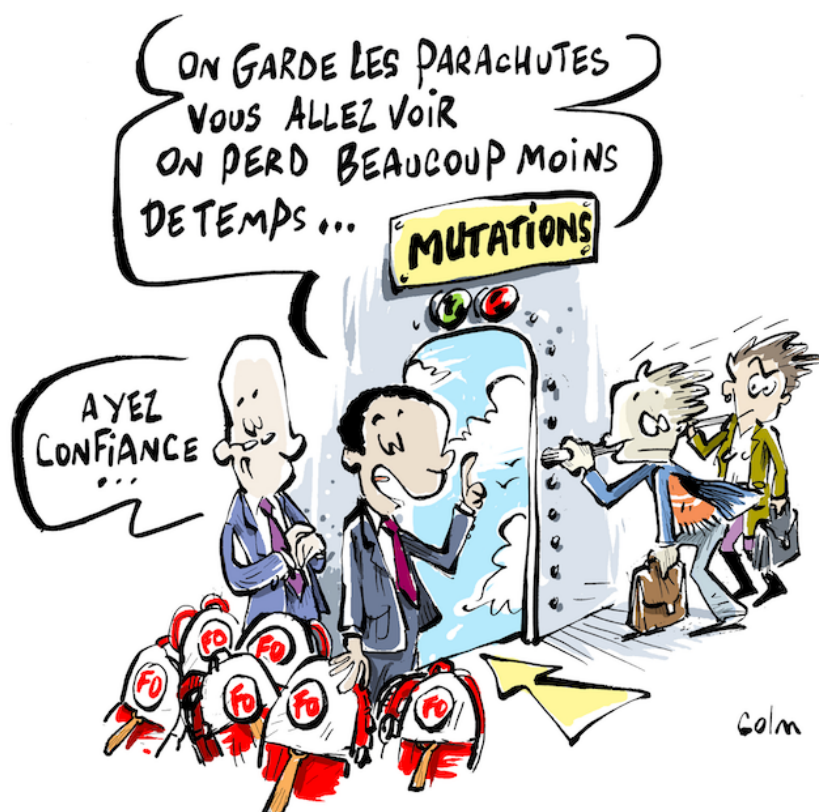
Nous avons dû intervenir pour quelques adhérents qui n'avaient pas tout reçu... Nous espérons maintenant que tous ont bien pu déposer leur dossier et envoyer leurs éventuels dossiers médicaux ou sociaux par courriel. Si tel n'était pas le cas, il faudrait alors alerter le SNETAA-FO dans les plus brefs délais afin que nos militants puissent intervenir auprès des services de la DPE. Oui, nous pouvons être indulgents avec les services de la DPE sur leur gestion du mouvement, parce que nous savons que les difficultés auxquelles ils sont confrontés sont exclusivement de la responsabilité du MEN et donc de la Rectrice, mais nous demandons qu'il y ait également indulgence de la DPE envers nos collègues. D'ailleurs, parmi les collègues qui n'auront pas suivi les consignes du SNETAA-FO pour préférer suivre celles du Rectorat écrites ici ou là, consignes parfois contradictoires, il y en aura forcément qui n'auront pas fait comme il fallait faire...

Les dés sont maintenant quasiment jetés. Mais les collègues doivent quand même inscrire dans leur agenda la date du 20 avril (14h) à partir de laquelle ils devront consulter les barèmes arrêtés par les services de la DPE après étude de leur dossier. Ils auront alors jusqu'au 5 mai minuit pour demander d'éventuelles modifications des barèmes et vœux.

Pour calculer leur barème, nous invitons les collègues à utiliser notre document en ligne sur notre site Internet.

Le calendrier du mouvement est également en ligne sur notre site Internet. Nous le mettrons éventuellement à jour si nécessaire.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



Classe Exceptionnelle

Classe Exceptionnelle

Parmi tous les collègues promouvables à la Classe Exceptionnelle, c'est-à-dire les collègues qui seront au moins au troisième échelon de la hors classe au 31 août 2021, ceux qui ne le sont pas au titre du vivier 1 ont reçu pour le leur signifier, un message électronique via I-Prof ce vendredi le 26 mars 2021.

Si certains d'entre-eux ne sont pas d'accord avec la décision de la DPE, alors ils peuvent **jusqu'au 9 avril 2021 la contester** en fournissant à leur gestionnaire, via la messagerie I-Prof, d'autres pièces justificatives que celles qu'ils ont déjà fournies. Nous invitons les collègues concernés à envoyer au SNETAA-FO une copie des échanges qu'ils auront avec leur gestionnaire.

Les services de la DPE les informeront directement des suites données à leur recours. Le cas échéant, nous espérons que les motifs les conduisant à ne pas retenir les services requis seront bien expliqués aux collègues.

Echelon spécial

Peuvent accéder à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, les collègues comptant au moins trois ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle au 31 août 2021. Autant dire quelques collègues seulement qui ont été informés par courrier électronique via l'application I-prof de leur éligibilité (11 PLP promus pour la campagne 2020). Ils peuvent maintenant enrichir leur dossier jusqu'au lundi 5 avril prochain.

Les chefs d'établissement et les inspecteurs vont ensuite, du mardi 6 au mardi 27 avril, formuler une appréciation littérale que les collègues pourront consulter (calendrier à venir).

Pour avoir participé aux CAPA jusqu'à l'année dernière, nous pouvons déjà vous affirmer que la Rectrice fera le choix de formuler un avis « excellent » pour ceux qu'elle voudra voir promus. Les autres devront se satisfaire des avis « très satisfaisant », « satisfaisant » ou « insatisfaisant ».

Les collègues promus seront informés via I-Prof (calendrier à venir).

Vous pouvez retrouver [le guide pratique du Rectorat](#) en ligne sur notre site Internet.



Un Comité Technique Académique s'est tenu le mardi 23 mars 2021 en « distanciel ». Nous continuons à regretter que Madame La Rectrice ne prenne pas les mesures nécessaires à la tenue d'instance aussi importante en « présentiel ». Oui, des salles suffisamment grandes pour accueillir au moins les 10 élus titulaires du CTA existent sur la Métropole bordelaise ! Mais quand la volonté d'empêcher les représentants des personnels de pouvoir pleinement s'exprimer est là, et nous en avons été témoins une nouvelle fois durant ce CTA, alors rien n'est possible... 😡

Vous trouverez [notre déclaration liminaire](#), que nous avons également envoyée à tous les personnels de l'académie via les listes de diffusion officielles, en ligne sur notre site Internet.

A l'ordre du jour de ce CTA, notamment la répartition des moyens en personnel de direction, en personnel administratif de santé et laboratoire, mais aussi en personnels d'Education (CPE). La répartition des emplois de Professeurs Documentalistes, de PsyEN, ainsi que de DDFPT et de leurs adjoints techniques était également à l'ordre du jour.

Vous ne serez bien évidemment pas étonnés de lire que tout se fait à l'économie... Pour les postes de personnels administratifs, la Rectrice peut bien vouloir faire croire qu'il y a une création de 7 postes, dans la réalité, oui, il y a seulement 3 postes qui sont prévus pour le nouveau collège de Marsas (33) et 2 postes liés à la mise en place de la GRH de proximité...

Concernant les emplois en personnel de laboratoire, une nouvelle méthode de calcul va entraîner des suppressions dans les collèges...

Pour les emplois de CPE, même la Rectrice reconnaît qu'il faudrait qu'elle obtienne des moyens supplémentaires. Pour la rentrée 2021, comme il faut absolument ouvrir un poste pour le nouveau collège, alors on en retire un au LP Charles Péguy à Eysines ! Inadmissible !

Pour les DDFPT, aucune mesure particulière. Pourtant, certains collègues ayant des compléments de service sur un deuxième établissement, ont exprimé officiellement leurs difficultés à remplir leurs missions. Un adjoint technique va effectuer un complément de service entre Pau et Morlaas...

Egalement à l'ordre du jour de ce CTA, les mesures d'ouverture des dispositifs ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants). Une seule UPE2A va ouvrir dans l'académie. Ce sera en Gironde au collège de Pessac. Concernant les ULIS, ce seront 12 créations, dont 4 pour des LP, 2 en Dordogne et 2 en Gironde.

Lors de ce CTA, l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé, non sans mal d'ailleurs, leurs regrets quant à la nouvelle méthode de gestion pour la création des postes à profil. Oui, comme pour de plus en plus de décisions prises par La Rectrice, les avis des Conseils d'Administration et des organisations syndicales sont totalement méprisés, voire ignorés ! Un pas de plus pour s'éloigner des fonctionnements démocratiques...

Pour terminer, mis à l'ordre du jour juste pour informations, il n'a pas été possible de débattre sur les créations/suppressions de postes à la hauteur des enjeux. Depuis ce CTA du 23 mars 2021, la situation est donc définitive. Pour la rentrée 2021, nous aurons donc 25 postes de PLP en moins !

Brèves

Recours INTER :

De nombreux collègues non satisfaits du résultat de l'INTER ont déjà fait un recours en mandatant le SNETAA-FO. Quelques-uns ont déjà obtenu satisfaction suite à une première réunion bilatérale au ministère entre les services de la DGRH et les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO. Il y aura d'autres réunions notamment en avril. Tous les collègues n'ayant pas encore eu le temps de formuler leur recours doivent maintenant se dépêcher afin que le SNETAA-FO puisse les défendre efficacement.

En cas de dysfonctionnement du lien reçu dans leur messagerie Iprof, les collègues concernés peuvent utiliser celui qu'ils trouveront sur le site du National.

Ils ne doivent pas hésitez à se rapprocher du SNETAA-FO, le syndicat des PLP.

FAQ COVID-19 :

Une nouvelle Foire Aux Questions COVID-19 a été publiée le 27 mars. Il y est notamment question des restaurants d'application au sein des lycées professionnels, des règles pour les personnels déjeunant dans les écoles et établissements scolaires et des concours et examens de la Fonction Publique.

Ruptures conventionnelles :

Selon un Bilan diffusé en CTM le 17 mars, l'Éducation Nationale a reçu 1 219 demandes de rupture conventionnelle et n'en a accepté que 296 (dont 237 d'enseignants), soit un taux d'acceptation de seulement un quart ! L'État aurait-il finalement du mal à trouver des enseignants ?

Apprentissage :

En 2020, d'après le gouvernement, le nombre d'apprentis a progressé de 40% par rapport à l'année 2019 et dépasse les 500 000 contrats, en y incluant le secteur public. Mais le nombre de contrats au niveau BAC et CAP n'a pas progressé. En effet, c'est seulement l'apprentissage dans l'enseignement supérieur qui tire les chiffres vers le haut. A noter que l'exécutif table sur 14 000 nouveaux apprentis en 2021 dans la fonction publique d'État, mais aussi sur 40 000 stages proposés. Les ministères vont être incités à rémunérer davantage les stagiaires.

Calendrier scolaire et demi-journées :

Ici ou là, certains chefs d'établissement s'emploient à faire du zèle histoire d'essayer d'affirmer leur autorité... Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes. Par exemple, des collègues nous ont signalé que dans leur établissement, deux demi-journées étaient prévues en dehors des cours... Le calendrier scolaire 2020-2021, publié au BO, nous dit : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. ». A ce jour, ni La Rectrice, ni les DASEN n'ont communiqué sur les sujets...

Agenda

Vendredi 9 avril

CAPA PLP Recours RDVC 2019-2020